



ÉDITORIAL

UNE FIN D'ANNÉE SOUS LE SIGNE DE LA PRÉVENTION ET DES ÉCONOMIES BUDGÉTAIRES

Une compétence vaccinale élargie pour plusieurs catégories de professionnels de santé, la mise en place d'une campagne vaccinale contre le papillomavirus dans les collèges : il n'y a pas de doutes, le ministère de la santé et l'agence régionale de santé se tournent vers le champ de la prévention pour cette fin d'année 2023. Ce numéro de notre Lettre est dédié à cette thématique dans laquelle les biologistes médicaux et leur personnel ont toute leur place et doivent s'investir massivement. Des modalités pratiques d'organisation, de logistique et de facturation restent encore à définir, mais la réussite de cette nouvelle mission qui nous est accordée doit faire partie de nos objectifs à tous.

En parallèle, la définition du nouveau Plan Régional de Santé (PRS 2023-2028) se termine pour une parution en novembre, nous y consacrerons un prochain numéro.

Enfin d'un point de vue national, la signature du Protocole Triennal en juillet dernier, bien que donnant de la visibilité pour le budget des prochaines années, va nécessairement aboutir à de nouvelles économies et révisions des actes. Renforcement de la maîtrise médicalisée et baisse des volumes, baisse de certains actes ou de la lettre clé B, l'avenir nous le dira...Mais la sensation de devoir faire encore des efforts financiers sera bel et bien au rendez-vous pour les mois à venir.

Morgane MOULIS, présidente de l'URPS Biologistes Occitanie

La lettre de L'URPS BIOLOGISTES OCCITANIE

EXERCICE

LA VACCINATION FRANCHIT LA PORTE DES LABORATOIRES DE BIOLOGIE MÉDICALE

Depuis le 8 août, les professionnels de santé exerçant au sein d'un laboratoire de biologie médicale peuvent, s'ils sont formés, prescrire et administrer des vaccins aux patients âgés de 11 ans et plus.

Cet élargissement des compétences vaccinales était attendu de longue date. Cela va permettre aux biologistes médicaux d'aller plus loin dans leurs missions de prévention en santé publique.

« Les médecins et pharmaciens autorisés à exercer les fonctions de biologiste médical [...] ainsi que les infirmiers exerçant au sein du laboratoire de biologie médicale peuvent prescrire et administrer [...] ».

La profession l'appelait de ses vœux, l'élargissement des compétences vaccinales est donc définitivement acté depuis la publication d'un décret (n°2023-736) le 8 août 2023. Ce texte est accompagné de plusieurs arrêtés

nécessaires, etc (voir encadré page 2).

« Pharmaciens, infirmiers, biologistes médicaux, sont des professionnels accessibles et très présents sur le territoire, commente Catherine Choma, directrice de la santé publique au sein de l'agence régionale de santé Occitanie. C'était important qu'ils puissent être autorisés à vacciner. Ils savent le faire, ils l'ont prouvé pendant la pandémie du Covid 19. Les mobiliser afin de simplifier le parcours de vaccination fait sens ».

Au sein de l'URPS Biologistes Occitanie, la nouvelle a aussi été accueillie avec satisfaction. Morgane Moulis, la présidente, affirme : *« Nous avons de nombreuses compétences*

(Suite page 2)

“Pharmaciens, infirmiers, biologistes médicaux, sont des professionnels accessibles et très présents sur le territoire, c'était important qu'ils puissent être autorisés à vacciner.”

fixant les modalités pratiques, la liste des vaccins autorisés, les formations

AU SOMMAIRE

**EXERCICE
LA VACCINATION
FRANCHIT LA
PORTE DES
LABORATOIRES
DE BIOLOGIE
MÉDICALE
(LIRE PAGE 1)**

**AVIS D'EXPERT :
ANKE BOURGEOIS
“LA FORMATION DES
FUTURS PRESCRIPTEURS
AUX INDICATIONS
VACCINALES EST UN
ENJEU MAJEUR”
(LIRE PAGE 3)**

**INTERVIEW
J.-M. RÉAL
UNE PREMIÈRE
EXPÉRIENCE DE
VACCINATION CHEZ
LABOSUD À
MONTPELLIER
(LIRE PAGE 4)**

EXERCICE LA VACCINATION FRANCHIT LA PORTE DES LABORATOIRES DE BIOLOGIE MÉDICALE

(Suite de la page 1)

médicales et nous voyons 500 000 patients en France chaque jour. Les autorités sanitaires sont en faveur d'un glissement de tâches, d'un partage de compétences et d'une prise en charge globale du patient. Il y a une volonté de garantir l'accès aux soins et un problème de démographie médicale. Nous, biologistes pouvons être une solution. »

Surtout quand on sait que la région Occitanie est souvent en deçà des moyennes nationales en matière de couverture vaccinale, et ce malgré un taux d'adhésion à la vaccination de 81,2% (contre 84,6% en métropole). Selon l'enquête « Baromètre santé » de Santé publique France, c'est le cas entre autres pour la vaccination contre le papillomavirus humain, mais aussi contre la grippe saisonnière. En Occitanie, lors de la saison 2022-2023, parmi l'ensemble des personnes à risques de grippe sévère, la couverture vaccinale était de 51% contre 52% la saison précédente. Dans le détail, alors que sur le territoire métropolitain 31,9% des Français de moins de 65 ans et 56,8% des plus de 65 ans sont vaccinés contre la grippe, dans la région, seuls respectivement 30% et 55,7% ont franchi le pas. Et c'est en Ariège et dans les Pyrénées-Orientales que sont observés les taux les plus faibles. Pour les femmes enceintes au cours des trois



dernières années, la couverture vaccinale en France métropolitaine est estimée à 21,1%. Tous ces résultats confirment que l'on est très loin des objectifs de vaccination de 75% des personnes à risques.

« On espère qu'un maximum de laboratoires joueront le jeu, quitte à se réorganiser dans un second temps »

Morgane Moulis

Pour Santé publique France, « la couverture vaccinale antigrippale est marquée par les inégalités de santé. »

EN PRATIQUE QUEL MODE OPÉRATOIRE ?

Les vaccins autorisés sont ceux « mentionnés dans le calendrier des vaccinations en vigueur aux personnes âgées de onze ans et plus selon les recommandations figurant dans ce même calendrier, à l'exception des vaccins vivants atténués chez les personnes immunodéprimées. » Il faut y ajouter les « vaccins contre la grippe saisonnière aux personnes âgées de onze ans et plus, ciblées ou non ciblées par les recommandations vaccinales ». Les professionnels de santé

n'ayant pas reçu « d'enseignement relatif à l'administration ou à la prescription de vaccins dans le cadre de leur formation initiale » ou n'ayant pas été formés pour la vaccination Covid 19 devront suivre des modules de formation pratique et théorique. Plusieurs plateformes de e-learning en proposent déjà. À l'échelle de la région Occitanie, l'URPS réfléchit à l'organisation de sessions accessibles en DPC (développement professionnel continu).

Elargir le dispositif de vaccination pourrait être un moyen de lutte contre cet état de fait.

« En ouvrant la vaccination à d'autres professionnels de santé, on leur permet aussi d'avoir une activité - outre le soin - de prévention », souligne Catherine Choma, à l'ARS Occitanie.

Du côté des biologistes, on espère qu'une campagne d'information sera menée auprès du grand public. « Il nous appartient aussi de sensibiliser nos personnels, poursuit Morgane Moulis, à l'URPS. Lorsque l'on est face à des personnes âgées, à des malades chroniques, ou à une sérologie d'hépatite B sans immunité vaccinale, à nous de savoir proposer le vaccin idoine. »

Pour l'heure, la question de la facturation et de l'approvisionnement en vaccins des laboratoires reste en suspens. Deux freins à lever afin de permettre aux biologistes de s'inscrire rapidement dans le dispositif de vaccination, notamment pour les campagnes menées contre la grippe saisonnière et le Covid-19. Morgane Moulis conclut : « On espère qu'un maximum de laboratoires joueront le jeu, quitte à se réorganiser dans un second temps, après une évaluation des doses administrées et du nombre de patients vus sur une période. » •

AVIS D'EXPERT

Anke Bourgeois est médecin généraliste, spécialiste en vaccinologie au sein du service des maladies infectieuses et tropicales du CHU de Montpellier. Elle est aussi médecin coordinatrice du service vaccination de l'Institut Bouisson-Bertrand (centre de vaccination départemental de l'Hérault et de vaccinations internationales).

Quels sont les enjeux de la campagne de vaccination contre les papillomavirus dans les collèges ?

Viser la tranche d'âge des 11-14 ans est très indiqué pour lutter contre la transmission des papillomavirus humains (HPV). L'intérêt est de vacciner les jeunes en seulement deux doses, avant l'entrée dans la vie sexuelle. Une fois qu'un patient a été infecté, le vaccin perd en efficacité mais il est toujours possible de l'administrer. Les recommandations concernent filles et garçons. 25% des cancers liés aux HPV concernent des hommes. Les HPV sont responsables de pathologies cancéro-génitales mais également d'un tiers des cancers ORL.

Autre enjeu crucial : il n'y a plus eu d'action de vaccination au sein des écoles depuis 1994 et la polémique autour de la sclérose en plaque lors de la campagne de vaccination contre l'hépatite B (polémique restée franco-française alors qu'aucun lien n'a jamais été mis en évidence). Il ne faut pas qu'il y ait de couacs en matière de réalisation. L'impact dans le ressenti

« LA FORMATION DES FUTURS PRESCRIPTEURS AUX INDICATIONS VACCINALES EST UN ENJEU MAJEUR »

de la population générale serait préjudiciable pour la vaccination.

Comment expliquez-vous la défiance vis-à-vis des vaccins ?

Un contexte d'hésitation vaccinale existe encore, mais il y a des avancées. En 2018, la mise en place de l'obligation vaccinale des nourrissons avait deux objectifs : augmenter les couvertures vaccinales et restaurer la confiance dans la vaccination. Les enquêtes annuelles réalisées depuis auprès des parents montrent que cela a été efficace.

À mon sens, la défiance a connu un tournant avec Internet et l'explosion des polémiques. Elles diffusent vite et fort. Une fois que le mal est fait, il est difficile de remonter la pente, même s'il y a des études scientifiques solides. On peut comprendre les craintes pour un vaccin récent, moins pour les autres. Lorsqu'une recommandation (même hors vaccination) passe dans le monde anglo-saxon, il faut 2 à 4 ans pour que le taux d'application avoisine les 70%. En France, il faut 15 à 20 ans avant qu'elle soit adoptée et intégrée dans les pratiques courantes, tant du côté du grand public que chez les professionnels de santé. Ce n'est pas forcément dû à une opposition. Exemple, le vaccin DTP coqueluche ne fait pas débat.

Pourtant, cela fait plus de 20 ans qu'un rappel est recommandé à 25 ans mais que seul un quart de la population reçoit un vaccin combiné correct.



Anke Bourgeois

Vous dispensez des cours de vaccinologie en formation initiale (médecine, pharmacie, IFSI). Pensez-vous qu'il y ait un défaut d'information ?

Je n'ai que 2 heures pour leur expliquer la vaccination, le calendrier vaccinal, les vaccins et leurs recommandations particulières. C'est trop peu. Pour démonter des fausses croyances, les professionnels de santé ont besoin d'être outillés : de disposer de données scientifiques montrant l'absence de risque et de comprendre l'origine des doutes, des craintes et des polémiques.

Quel regard portez-vous sur l'élargissement des compétences vaccinales ?

C'est un enjeu de santé publique. Il simplifie le parcours vaccinal, évite les embouteillages chez le médecin et devrait permettre d'améliorer les couvertures vaccinales. L'enjeu est désormais d'apprendre à ces futurs prescripteurs les indications des différents vaccins. La règle paraît toujours simple, mais au quotidien, on voit de

nombreux cas particuliers. Le calendrier vaccinal c'est de la santé publique : il s'agit d'un nombre de vaccins minimum à réaliser, pris en charge par la sécurité sociale. En matière de santé individuelle, c'est au professionnel de proposer à ses patients d'autres vaccins, utiles pour la prévention, comme par exemple celui de la méningite à méningocoques ACYW à l'adolescence, non remboursé, mais très efficace pour la prévention d'une infection rare mais grave.

Comment les biologistes médicaux peuvent-ils s'inscrire pleinement dans le dispositif vaccinal ?

Les laboratoires voient passer entre autres les femmes enceintes et les plus de 65 ans. Lorsque c'est la saison, et à l'occasion d'un bilan, ils pourraient leur proposer de se faire vacciner contre la grippe et le Covid, ainsi qu'aux malades chroniques. Ces derniers ont également presque tous l'indication d'être vaccinés contre le pneumocoque. Ce vaccin n'a pas de saisonnalité et ne rencontre aucune opposition. Pourtant, il est peu administré, par méconnaissance de l'indication. Les biologistes médicaux pourraient jouer un rôle majeur dans l'augmentation de la couverture vaccinale de ces patients. •

Le CHU de Montpellier et l'Institut Bouisson-Bertrand mettent à disposition du grand public et des professionnels de santé six brochures sur la vaccination. Ces outils d'information sont en téléchargement sur le site de l'institut.

PAPILLOMAVIRUS : OPÉRATION VACCINATION DANS LES COLLÈGES DE LA RÉGION

> Cet automne, les collégiens de 5e -filles et garçons- sont invités à se faire vacciner contre le papillomavirus (HPV) au sein de leur établissement. Cette campagne nationale a été coordonnée à l'échelle régionale par l'ARS. Près de 20000 élèves pourraient ainsi être vaccinés dans les académies de Toulouse et de Montpellier.



Catherine Choma

« L'Occitanie compte 70 000 élèves de 5e répartis dans 584 collèges publics et privés sous contrat, et nous prévoyons de vacciner 30% d'entre eux contre les papillomavirus humain (HPV) », détaille Catherine Choma, directrice de la santé publique au sein de l'ARS Occitanie. Du 4 septembre au 15 octobre, une plateforme a été mise en ligne

afin de recueillir les autorisations parentales. Le 12 octobre, plus de 8000 formulaires avaient été reçus, 7385 parents ont donné leur accord et 767 ont manifesté leur refus parce qu'ils s'opposent à cette vaccination ou que leur enfant a déjà été vacciné par ailleurs.

Sur le terrain, les pivots de l'organisation de cette campagne sont les centres de vaccination départementaux. Accompagnés par les professionnels locaux (les libéraux, les CPTS, etc), ils sillonnent les collèges des académies de Toulouse et de Montpellier depuis la première semaine d'octobre afin d'administrer une première injection aux élèves. Une deuxième injection aura lieu six mois plus tard.

Chaque année en France 6400 nouveaux cas de cancers sont causés par les papillomavirus humains. Les HPV sont des infections sexuellement transmissibles parmi les plus fréquentes, contractées généralement au début de la vie sexuelle, même sans pénétration. 80 % des hommes et des femmes seront infectés à un moment de leur vie. « Les vaccins contre les cancers sont très rares, poursuit Catherine Choma. Sûre et efficace, cette vaccination prévient jusqu'à 90% des infections HPV à l'origine de lésions précancéreuses et/ou de cancers du col de l'utérus. L'objectif est de protéger 80% des filles et garçons dès 11 ans, avant qu'ils ne soient infectés. »

FOCUS COVID 19 : UNE PREMIÈRE EXPÉRIENCE DE LA VACCINATION DANS LES LABORATOIRES

À l'été 2021, en pleine crise sanitaire, un arrêté a été pris afin d'autoriser la vaccination contre le Covid 19 dans les laboratoires de biologie médicale. À Montpellier, Labosud (Inovie) s'était prêté à l'exercice. Retour d'expérience avec Jean-Michel Réal, directeur général du laboratoire.



Jean-Michel Réal

Si les laboratoires de biologie médicale ont réalisé des millions d'analyses et livrés tout autant de résultats de tests PCR pendant l'épidémie de Covid 19, ce n'est pas à leur seule action. En juillet 2021, certains personnels formés et habilités ont aussi été autorisés à vacciner contre le coronavirus. A Montpellier, au sein du laboratoire Labosud (groupe Inovie) c'est surtout en direction des salariés que cette action a été menée. « Ce n'est pas forcément naturel pour les patients de se faire vacciner dans un laboratoire », reconnaît Jean-Michel Réal, directeur général de Labosud, avant de poursuivre : « La vaccination des personnels de santé est obligatoire. Pouvoir se faire vacciner sur son lieu de travail était facilitant,

en décembre 2021, nous l'avons donc proposé à nos salariés. » Sur le petit millier d'employés que compte la structure, environ 10% ont été piqués par leurs collègues infirmiers ou médecins biologistes.

A posteriori, le directeur général de Labosud se souvient d'une « expérience positive car c'était une première » malgré « un déficit de reconnaissance, le grand public ne sachant pas qu'on avait un rôle actif dans la vaccination, nous n'avons pas connu le succès escompté ».

Alors que la vaccination est désormais autorisée plus largement dans les laboratoires de biologie médicale, Jean-Michel Réal, en tant que représentant syndical, espère qu'« il y aura une communication la plus large possible à réaliser de

concert avec nos tutelles » et qu'il sera possible de s'approvisionner en direct auprès des fabricants de vaccins. « Le patient ne va pas passer par la case médecin, pharmacie puis laboratoire, poursuit le médecin biologiste. Soit il vient et nous faisons du « all inclusive », soit on aura du mal à s'intégrer dans le dispositif. »

Côté calendrier, un regret pour le trésorier de l'URPS Biologistes Occitanie : ne pas avoir pu s'inscrire dans la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière et le covid, faute de « connaître les modalités et les dates de mises en application des arrêtés ». Pas de quoi altérer pour autant la bonne nouvelle. « La vaccination possible au sein de nos laboratoires était attendue. C'est une reconnaissance de notre rôle en termes de prévention, de dépistage et de santé publique. Cela met aussi en avant notre maillage territorial et cela ouvre la porte sur d'autres missions. Pour les infections urinaires par exemple, on pourrait envisager, à terme, avoir un rôle dans la mise en place de traitement de première intention afin d'éviter aux patients d'aller chez le médecin. »

Pour l'heure, la couverture vaccinale en France préoccupe les autorités sanitaires. Bien qu'elle progresse (+ 13 points pour les filles depuis 2019), elle reste très inférieure à l'objectif fixé par la stratégie décennale de lutte contre le cancer de plus de 80% de couverture vaccinale d'ici 2030. Pour un schéma vaccinal complet, deux doses sont nécessaires entre 11 et 14 ans (ou trois doses entre 15 et 19 ans). En Occitanie, 45% des filles de 15 ans ont reçu une dose (47,8% en France), et 40% des filles de 16 ans ont deux doses (41,5% en France). Chez les garçons - pour qui la vaccination est recommandée depuis 2021 - 12% des 15 ans ont reçu une

dose (12,8% en France). Catherine Choma conclut : « En Occitanie, nous ne sommes pas très bons en matière de couverture vaccinale. C'est une vraie motivation pour nous. La vaccination permet de se protéger et de nous protéger les uns les autres. Dans le cas des HPV elle est un outil de prévention qui doit s'accompagner d'un dépistage chez les filles à partir de 25 ans, car il existe d'autres origines de cancer. »

Cette campagne de vaccination contre le HPV en milieu scolaire devrait être reconduite les années prochaines. ●

La fréquence de publication de la Lettre est réduite à 6 numéros par an. L'envoi papier est restreint à certains acteurs. Vous pouvez retrouver la Lettre en version numérique sur le site internet de l'URPS : <https://www.urps-biologistes-occitanie.fr/la-lettre-de-l-urps/> ou en scannant le QRcode ci-contre >



LA LETTRE DE L'URPS BIOLOGISTES OCCITANIE
URPS.BIOLOGISTES.MP@GMAIL.COM

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION : MORGANE MOULIS, PRÉSIDENTE DE L'URPS

RÉALISATION & DESIGN : AGENCE LSP - PIERRE LASRY

RÉDACTION : CHARLOTTE DUBOIS

COPYRIGHT 2023 - MONTPELLIER - TOULOUSE

RETROUVEZ-NOUS SUR LE SITE URPS :
[urps-biologistes-occitanie.fr](https://www.urps-biologistes-occitanie.fr)

L'URPS Biologistes Occitanie est une association, regroupant les biologistes responsables, dont le but est de contribuer à l'organisation et à l'évolution de l'offre de santé au niveau régional, notamment à la préparation du projet régional de santé et à sa mise en œuvre. Elle peut conclure des contrats avec l'Agence Régionale de Santé (ARS Occitanie) et assurer des missions particulières impliquant les professionnels de santé libéraux dans les domaines de compétence de l'agence. Elle assume les missions qui lui sont confiées par les conventions nationales prévues au titre VI du livre Ier du code de la sécurité sociale.